

2026



Barème d'honoraires

Transaction immobilière

Honoraires TTC **à la charge de l'acquéreur** (sauf stipulation contraire prévue au mandat).

Prix de vente	Mandat simple	Mandat exclusif
< 100 000 €	8 000 €	7 000 €
100 000 € - 150 000 €	7 %	6,5 %
150 000 € - 250 000 €	6,5 %	5,5 %
250 000 € - 400 000 €	5,5 %	4,75 %
> 400 000 €	5 %	4 %

Mandat de recherche

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Mandat simple	Mandat exclusif
< 150 000 €	5 % (Minimum de perception : 6 000 €)	4 % (Minimum de perception : 5 000 €)
150 000 € - 300 000 €	4 %	3,5 %
> 300 000 €	3,5 %	3 %

Les honoraires sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) et sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Le prix de vente affiché inclut les honoraires d'agence (prix FAI). Le prix hors honoraires est également indiqué.

Les honoraires sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Le barème indiqué correspond aux honoraires maximums pratiqués. Ils ne sont pas cumulables et s'appliquent sur le prix global du bien.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat initial.

Aucun honoraire ni frais ne sont dus avant la conclusion effective de la vente.

Une note d'honoraires est remise au client conformément à la réglementation en vigueur.



VIA REGIA

Stratégie immobilière